



## Sommaire

### SPECIAL C.E.S.R. SÉANCE PLÉNIÈRE DU 19 MAI 2008

EDITO.....	P. 1
LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2007.....	P. 2
L'AGENDA 21 REGIONAL.....	P. 2-3
LES BIOTECHNO- LOGIES.....	P. 4
LE FINANCEMENT DE LA LGV BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE.....	P. 4

Site Internet :  
www.cgt-bretagne.fr  
mail :  
cgt.bretagne@wanadoo.fr  
Tél. 02 99 65 45 90  
Fax : 02 99 65 24 98  
Directeur de la  
publication :  
Christian PELTAIS  
I.S.S.N. : 1258-7745  
C.P.P.A.P. : 0708 S 07992  
Bimensuel - 0,15€

Lors de cette séance de printemps du CESR, plusieurs dossiers importants ont été examinés, comme celui du financement de la LGV, Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire ou encore l'Agenda 21 régional. Du « lourd » pour une session dont l'ordre du jour débutait avec l'approbation du compte administratif 2007.

Le Directeur Général des services a précisé quelques points, sans toutefois apporter de réponse définitive aux attentes des conseillers. En effet, un projet de protocole est attendu prochainement entre RFF, l'Etat et la Région. On espère beaucoup de cette rencontre sur la répartition des financements entre Etat et Région, cette dernière étant toujours prête à mettre 50% sur la table.

D'autres projets viennent concurrencer le dossier breton, comme celui de la ligne sud-ouest atlantique ou encore la liaison Nîmes Montpellier. Malgré les 3 millions d'euros prévus pour les travaux, le dossier breton reste encore le moins coûteux. Nos chances sont-elles plus fortes de ce fait ? Vraisemblablement ; en faveur de cette ligne, le taux de rentabilité économique plus élevé d'après les études réalisées. Et, pour répondre à ceux qui ont exprimé des inquiétudes, les dessertes actuelles TGV ne subiront aucun changement.

De plus, un autre protocole de financement est en cours avec les collectivités territoriales bretonnes. Sans préjuger de l'avenir du projet pendulaire, il semble bien que ce dernier soit définitivement abandonné.

Le Président devrait faire une communication début juin.

La C.G.T. continue d'exiger un engagement conséquent de l'Etat, sans recours à un partenariat public/privé -PPP-, pas plus qu'une surtaxe aux usagers (voir l'intervention de la C.G.T. de cette séance ainsi que les précédentes).

S'agissant de l'Agenda 21 régional, « programme d'actions pour relever les défis du 21<sup>ème</sup> siècle en matière de développement durable » la Région a été surprise des nombreuses remarques formulées par les conseillers, une vingtaine d'entre eux s'est exprimée sur un sujet hautement délicat, preuve de l'intérêt de l'assemblée pour l'Agenda 21 et le développement durable.

Dans son intervention, la C.G.T. a insisté sur le pilier social mais aussi proposé de développer une filière de démantèlement des navires (pages 2 et 3).

Rennes le 22 mai 2008  
Le Groupe C.G.T. au C.E.S.R.

N.B. Prochaine session plénière le 16 juin. Pour avoir l'ensemble des informations, rendez-vous sur le site du C.R.B. [www.cgt-bretagne.fr](http://www.cgt-bretagne.fr) et/ou le lien C.E.S.R. <http://www.region-bretagne.fr/CRB> → le Conseil économique et social régional → L'actualité du CESR → Les avis du CESR



Guy Jourden est intervenu sur deux dossiers :



**Le compte administratif de l'exercice 2007**



**L'Agenda 21 de la Région Bretagne**

## Le compte administratif de l'exercice 2007

Le groupe CGT tient à exprimer son désaccord avec le rapporteur général quant aux observations faites sur les propositions du Président du Conseil Régional.

En effet ces observations nous apparaissent partiales car elles ne s'attachent qu'à une partie des données contenues dans le document présenté à notre approbation par le Président du Conseil Régional.

Elles se cantonnent à l'augmentation des dépenses de fonctionnement et à celles des charges de personnel.

Elles n'explicitent ces augmentations dues en quasi-totalité aux transferts de compétences liés à la loi de décentralisation du 13 août 2004 qui n'est même pas évoquée.

Pourtant cela s'est traduit en 2007 par l'accueil dans les effectifs de la Région de 1700 TOS, la prise en charge du forfait d'externat destiné aux établissements privés sous contrat d'association (11,3 millions d'euros) et celle de la commande publique de l'AFPA.

Plus de 70% des dépenses de fonctionnement de la Région, pour un montant de

400 millions d'euros est désormais dévolu aux dépenses de transfert.

Ces observations ne soulignent pas non plus que les transferts de personnels représentent, au-delà de leur impact budgétaire, un changement organisationnel et managérial significatif qui est loin d'être compensé par le fameux transfert à l'euro près mis en avant au moment de la décentralisation. **Le surcoût total pour la Région est de 18,3 millions d'euros.**

Silence également sur la baisse des recettes liée à l'entrée en vigueur du plafonnement de la taxe professionnelle **qui prive la Région de 10 millions d'euros de ressources fiscales mais également à l'insuffisance de la fraction du produit national de la Taxe sur les Produits Pétroliers (TIPP) transférée par l'Etat (-2,9 millions d'euros)**

La CGT souligne une fois de plus la perversité de cette fraction de TIPP que les régions peuvent moduler et qui est en contradiction avec les efforts faits par les collectivités en faveur des transports alternatifs à la route. On est loin du développement durable.

La modulation de la TIPP constitue aujourd'hui pour la région une recette supplémentaire de 25 millions d'euros payée par les usagers de la route pour compenser des transferts dus à la décentralisation. C'est encore une fois un impôt injuste surtout quand une enquête récente de l'INSEE (parue dans l'Octant d'avril 2008) démontre qu'en Bretagne ce sont les ouvriers qui ont la distance domicile-lieu de travail la plus grande et que celle-ci a nettement augmenté en quelques années.

Avec le surcoût de la décentralisation et la baisse des recettes ce sont plus de 30 millions d'euros qui manquent au budget de la Région soit quasiment l'équivalent de l'annuité de la dette.

**Nous rappelons que la CGT a des propositions, que nous ne développerons pas ici, en matière de réforme en profondeur de la fiscalité locale sur les mécanismes de péréquation et de dotation, l'autonomie financière des collectivités et le financement des investissements publics.**

L'avis du CESR n'ayant pas pris en compte les éléments proposés par la CGT en Commission Développement économique, **nous ne pourrions émettre un vote positif sur cet avis.**

## L'Agenda 21 de la Région Bretagne

Avant d'aborder plus spécifiquement l'Agenda 21 de la Région Bretagne, processus de programmation et d'actions en faveur d'un développement dit durable sur notre territoire, il nous paraît indispensable de revenir sur le concept de développement durable qui est aujourd'hui, sans état d'âme, repris comme label commercial par la majorité des grandes firmes internationales, même par Total.

Les mots et les définitions d'un concept ont en effet une importance primordiale. En effet si chacun peut mettre derrière un terme ce qu'il veut, en fonction de ses intérêts, cela signifie simplement qu'il n'a aucun contenu.

La traduction française de l'expression « sustainable développement » employée au sommet de Rio en 1992 aurait du être développement soutenable, ce qui avait un sens.

Cela n'est pas un hasard.

De même que le choix opéré pour une seule phrase consensuelle reprise dans le rapport Bruntland : « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Une phrase assez vague pour permettre toutes les interprétations et qui occulte

une phrase beaucoup plus expressive du même rapport qui est « *au sens le plus large, le développement soutenable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature* ».

A l'origine, la dimension sociale d'un développement soutenable est donc clairement identifiable : « *la poursuite du développement soutenable exige un système social capable de trouver des solutions aux tensions nées d'un développement déséquilibré (...) le développement soutenable présuppose un souci d'équité sociale entre les générations, souci qui doit s'étendre à l'intérieur même d'une génération...* ».

Suite page 3

Aujourd'hui, force est de constater que la dimension sociale du développement soutenable s'est peu à peu perdue dans le magma des différentes formes d'appropriation du développement dit durable, de la modernisation écologique, à la croissance économique durable...

Nous l'avions dit dans notre intervention à la séance du 2 octobre 2006, **pour la CGT, il ne peut y avoir de développement durable sans développement des droits sociaux et sans une profonde redéfinition du modèle économique actuel.**

En effet comment parler de développement durable dans une société où toutes les sphères de la vie deviennent marchandises, où tous les acquis sociaux et les services publics sont remis en cause, où les inégalités ne cessent de se creuser, où des millions d'êtres humains meurent de faim, où le droit à polluer se négocie en bourse, où le choix des agrocarburants prime sur celui de l'alimentation...

Pour notre part, en tant que syndicalistes, nous agissons au quotidien pour passer d'un développement dit durable et galvaudé, au développement humain.

En effet, nous plaçons l'être humain et le développement social au centre d'un développement durable qui devrait permettre la satisfaction des besoins humains et l'épanouissement des êtres humains, tout en répondant aux enjeux environnementaux et au défi que représente la lutte contre le réchauffement climatique.

Alors que la dimension sociale est intégrée dans l'environnement pour les uns ou fait partie de l'économie pour les autres, **pour notre part nous considérons que c'est bien la sphère sociale qui est en capacité de structurer le triptyque (social-économie-environnement) d'un véritable développement durable.**

L'introduction du rapport, Région partenaire, de l'Agenda 21 de la Région Bretagne reprend d'ailleurs à sa manière cette analyse quand il évoque (page 6) le fait que les activités économiques ne soient pas une finalité mais un moyen pour atteindre un développement humain.

La CGT souligne la qualité du travail accompli pour élaborer l'Agenda 21 de

la Région Bretagne, compte tenu du contexte actuel, notamment celui d'une profonde modification de la place et du rôle de l'état se traduisant par un désengagement croissant et la fermeture de services publics et hospitaliers de proximité.

Sans méconnaître les difficultés de changer les rapports sociaux comme l'a révélé la mise en place d'une Charte de Progrès, nous regrettons que la dimension sociale, que l'importance des salariés n'apparaissent pas plus fortement dans tous les axes et particulièrement dans l'axe 2.

**Pourtant c'est bien dans les entreprises privées ou publiques, dans les administrations, les services, que se situent les enjeux majeurs d'un développement durable, que ce soit au niveau de la qualité de l'emploi, de la formation continue, des conditions de travail, de la prévention des risques professionnels et environnementaux, de la réduction des inégalités salariales ou des inégalités femmes-hommes, du partage des richesses produites, de la mobilité contrainte...**

L'existence ou non d'Institutions Représentatives du Personnel (DP, CHSCT, CE), le nombre de réunions de ces instances, les exemples d'actions engagées pour réduire les inégalités et améliorer les conditions de travail, pour réduire la précarité... pourraient servir d'indicateurs de suivi à dominante sociale. Cela suppose bien sûr une collecte des informations auprès des salariés et des entreprises.

Nous pensons également que les efforts en matière de préservation de la santé physique et mentale des salariés dans les entreprises doivent devenir un critère à part entière dans l'appréciation de la légitimité à prétendre à des aides publiques.

Favoriser l'accès des travailleurs les plus précaires et les plus fragiles aux services de santé au travail et le permettre aux salariés assurant des services aux particuliers, nous semble également très important.

Toujours dans ce chapitre, l'élaboration d'un carnet de suivi d'exposition aux risques, accessible au salarié et transférable d'une entreprise à une autre et/ou d'un secteur à un autre, contribuerait à mieux prendre en compte les atteintes à la santé des travailleurs.

**Enfin nous pensons que les salariés au travers d'institutions représentatives aux pouvoirs renforcés et éten-**

**us aux questions environnementales devraient pouvoir intervenir sur les orientations économiques des entreprises, sur les choix d'organisation, les conditions d'emploi des salariés, les obligations sociétales des entreprises notamment au niveau local..**

Redonner à la dimension sociale une place centrale dans les conditions d'un développement durable suppose bien sur en premier lieu une intervention plus soutenue des salariés et de leurs représentants dans ce domaine, mais également une meilleure prise en compte par tous les acteurs sociaux ainsi qu'un développement des travaux, des recherches et des formations en matière de développement humain et de développement social et culturel qui pourrait être impulsé au niveau de notre Région et figurer dans son Agenda 21.

Pour terminer, le groupe CGT tient à rappeler le scandale que constituent aujourd'hui les conditions du démantèlement et le recyclage des navires en fin de vie dans plusieurs pays d'Asie en violation de la convention de Bâle et des normes de l'Organisation Internationale du Travail.

Des milliers de salariés y perdent la vie chaque année par accident ou par contamination.

L'affaire du Clemenceau qui, après un périple vers l'Inde, est toujours dans la rade de Brest illustre l'urgence d'une nouvelle convention pour les bateaux en fin de vie.

**Le groupe CGT souhaite que la région s'inscrive dans une expérimentation pour la mise en place d'une filière de démantèlement des navires en fin de vie, civils et militaires, dans une dimension européenne voire mondiale, de nature à répondre à la question incontournable de la destruction des navires qui arriveront à plus ou moins longue échéance au terme de leurs services actifs.**

Cette filière devra être écologiquement et socialement responsable, novatrice et innovatrice, dans les domaines économiques, industriels et sociaux.

**Brest et Lorient pourraient être partie prenante de cette filière multi sites en France et en Europe.**

La participation des salariés des secteurs industriels concernés, de leurs représentants, des populations locales à la définition de cette expérimentation serait un atout supplémentaire pour sa réussite.

## Intervention de Joelle Robin sur Les biotechnologies



La CGT est consciente que le champ que recouvrent les biotechnologies est très vaste. Nous n'interviendrons donc pas sur la nature

même des biotechnologies mais davantage sur la manière dont elles sont abordées par le secteur marchand.

Revenons toutefois rapidement sur une définition. Les biotechnologies, ce sont les applications de la science et de la technologie aux organismes vivants et à d'autres éléments vivants ou non vivants, pour la production de savoirs, biens et services. Cette définition est intéressante car elle ne cantonne pas les biotechnologies, comme cela est souvent le cas, au domaine du génie génétique et aux technologies issues de la transgénèse qui permet d'intervenir sur le patrimoine génétique des espèces pour le modifier comme c'est le cas avec les OGM.

Insistons plutôt sur les termes employés,

tels savoir, bien et service, qui évoquent pour la CGT des notions de progrès, un progrès essentiellement tourné vers l'homme.

Les biotechnologies jouent un rôle dans les secteurs de l'environnement, de l'agriculture et de l'agro-alimentaire mais aussi pour la mise au point de processus innovants dans l'industrie et encore dans les industries de la santé. La découverte de nouveaux traitements fait de plus en plus appel aux biotechnologies pour rechercher les causes des maladies, concevoir, tester et produire des médicaments spécifiques. Ceci suppose un travail de recherche très important.

Hélas, nous regrettons que ces efforts de recherche soient de plus en plus entre les mains des sociétés pharmaceutiques. Tant que les biotechnologies sont utiles pour le bien-être de l'homme et de la planète nous ne pouvons que les encourager. Mais les investissements, aujourd'hui concentrés sur le secteur privé, ne risquent-ils pas de créer des dérives ? La FAO a récemment pointé le fait que les pays émergents ne bénéficiaient pas comme les pays dits riches des effets de cette recherche et a même proposé le renforcement des financements publics et du dialogue entre les secteurs public et

privé. Or, les biotechnologies qui constituent un domaine aux applications industrielles importantes, font l'objet de convoitises du secteur marchand. C'est bien là que la CGT pense qu'une extrême vigilance est de mise. Si la recherche fondamentale est indispensable, ses applications ne sont pas neutres et peuvent être lourdes de conséquences. La maîtrise sociale et économique des biotechnologies, sous-tendue par un souci éthique permanent, doit être présente dans tous les aspects et à tous les moments du processus scientifique.

**C'est pourquoi la CGT demande la mise en place de communications authentiques et réciproques, entre le public, l'université, les chercheurs et les industriels. Après avoir évoqué la notion de profit, incompatible pour la CGT avec le domaine de la recherche, nous terminerons par un mot sur la brevetabilité du vivant, le vivant étant un patrimoine appartenant à l'humanité entière et non pas aux sociétés privées. La CGT tient à rappeler que personne ne peut faire main basse sur l'humain et que dans ce domaine, le savoir ne peut ni ne doit être transformé en profit.**

## Intervention de Bénédicte Deschamps sur le financement de la LGV Bretagne-Pays de la Loire



La Région s'apprête à signer le protocole d'accord sur la participation financière au projet LGV des Régions Bretagne et Pays de la Loire. La CGT se félicite de

cette 1<sup>ère</sup> avancée.

Néanmoins des zones d'ombre persistent quant au bouclage du financement.

**D'abord concernant l'engagement financier de l'Etat.** Si la LGV Bretagne-Pays de la Loire est bien concernée par le texte de loi d'orientation du Grenelle de l'environnement présenté le 30 avril dernier, aucune précision n'est apportée quant à la participation financière de l'Etat. Le ministre avance uniquement une participation de l'ordre de 20-25%.

De plus, une dizaine de projets sont en compétition et la situation financière de l'Agence de financement des infrastructures de transport en France (AFIFT) est fragile.

Par ailleurs, dans un récent rapport, la Cour des Comptes s'interroge sur l'opportunité de construire de nouvelles LGV si le coût des premières n'est toujours pas amorti et si les investissements se font au détriment du réseau classique.

**RFF de son côté** semble douter de la rentabilité financière de ces nouvelles lignes ferroviaires.

Ceci n'augure rien de bon.

Mais gageons que l'Etat se montrera à la hauteur des ambitions du Grenelle.

Certes le texte mentionne également que « le Gouvernement proposera la mise en place, à compter de 2011, d'une taxe kilométrique sur les poids lourds visant à réduire les impacts environnementaux du transport de marchandises et à financer les nouvelles infrastructures. »

Mais on sait que pour le reste, Jean-Louis Borloo et Hubert Falco, Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire feront appel à des financements privés via les partenariats publics-privés d'infrastructures.

**En aucun cas la CGT ne soutiendra un montage qui aurait recours à des contrats de partenariat ou à des délé-**

**gations de service public.** RFF doit rester le seul maître d'ouvrage comme c'est le cas pour les LGV Est et Rhin Rhône.

**De plus la CGT l'a déjà dit, les usagers ne doivent pas faire les frais d'un désengagement de l'Etat.**

**La CGT est opposée à une adaptation tarifaire qui va augmenter le prix du billet.**

Si les caisses sont vides, une solution innovante et courageuse serait de taxer les stocks options, la Suède a récemment eu ce courage politique.

Des alternatives plus consensuelles existent cependant pour la mobilisation de fonds publics ; **la CGT réaffirme sa position : la création d'un pôle public de financement doit être sérieusement envisagée.**

A l'unanimité le CESR de Bretagne s'est d'ailleurs exprimé dans ce sens en février 2005.

**Pour conclure, la CGT soutient la Région dans son engagement et sa persévérance à faire aboutir ce projet essentiel à l'avenir de la Bretagne.**